



## Communiqué

Le 15 février 2005

Pour publication immédiate

### **DÉVOILEMENT DES AMÉLIORATIONS AU PROJET DU CANAL DE DÉRIVATION AUX AUDIENCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CPE)**

#### **Selon Ernie Gilroy, le projet d'élargissement du canal aidera à protéger l'environnement**

**Winnipeg, Manitoba** – Lors de la journée d'ouverture des audiences publiques de la Commission de protection de l'environnement (CPE) sur le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, le président-directeur général de la Commission du canal de dérivation du Manitoba (MFA), M. Ernie Gilroy, a souligné les avantages du projet et les améliorations majeures qui y ont été apportées à la suite de la vaste consultation publique de la MFA.

« L'élargissement du canal de dérivation va plus que doubler la capacité actuelle du canal et permettre de protéger 450 000 Manitobaines et Manitobains en cas d'inondation à taux de récurrence de 700 ans, souligne M. Gilroy. Ce projet représente un investissement pour notre avenir qui protégera le bien-être à long terme de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations futures. »

Le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge comporte un élargissement majeur du système actuel de protection contre les inondations, lequel comprend le canal de dérivation, les ponts, les structures de contrôle de l'entrée et de la sortie, les services publics et la digue ouest. Le projet de dérivation vise à détourner une plus grande quantité d'eau autour de Winnipeg lors d'inondations majeures en augmentant la capacité du canal de dérivation de 1 700 mètres cubes d'eau à la seconde à 4 000 mètres cubes à la seconde. Cet élargissement améliorera grandement la protection de Winnipeg en cas d'inondation encore plus catastrophique que celle de 1997 (dont le taux de récurrence est de 1 tous les 100 ans) et apportera une sécurité fiable contre les inondations à taux de récurrence de 700 ans.

Dans son intervention, M. Gilroy a aussi mentionné le vaste processus de consultation publique entrepris par la MFA depuis janvier 2004. Il a notamment souligné que le processus comprenait quatre rondes distinctes de consultation, 275 heures de rencontres avec les intéressés, 40 000 visites du site Web de la MFA, la distribution de 60 000 bulletins d'information et plus de 40 présentations aux municipalités et autres organismes. M. Gilroy a aussi souligné que l'Énoncé

des incidences environnementales (EIE) n'avait pas été déposé avant la fin de trois rondes de consultation afin de permettre à la population de se prononcer de façon significative sur le projet.

« La participation de la population nous a aidé à concevoir et améliorer le projet d'élargissement du canal de dérivation, ajoute M. Gilroy. Nous avons écouté la population et apporté des améliorations afin de protéger les eaux souterraines, réduire l'érosion, améliorer les infrastructures de transport, limiter les acquisitions foncières et améliorer les structures de drainage. Grâce entre autres à ces améliorations, nous avons maintenant un projet viable sur le plan environnemental, soucieux des préoccupations des localités et qui constitue un modèle en matière de développement durable. »

En raison des améliorations apportées au projet, l'Énoncé des incidences environnementales conclut que ***le projet, à la suite de la mise en oeuvre des mesures d'atténuation présentées dans l'EIE, ne devrait pas causer d'effets néfastes importants sur les milieux biophysique et socioéconomique.***

Après l'inondation de 1997, la Commission mixte internationale est arrivée à la conclusion qu'il existe un important risque qu'une inondation d'une plus grande ampleur que celle de 1997 ait lieu à Winnipeg. La Commission conclut également que les dommages causés à la ville de Winnipeg par une telle catastrophe ayant une période de récurrence de 700 ans coûteraient plus de 10 milliards \$. M. Gilroy fait aussi remarquer qu'en plus des répercussions économiques, une inondation d'une envergure supérieure à celle de 1997 entraînerait probablement des dommages sociaux et environnementaux importants. Selon l'EIE, on estime que dans le cas d'une inondation à récurrence de 700 ans, 450 000 résidents risqueraient d'être inondés si le canal de dérivation n'est pas élargi.

À la suite de « l'inondation du siècle » en 1997, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont investi 130 millions \$ dans les mesures de protection contre les inondations, dont 110 millions \$ pour les collectivités rurales manitobaines. Le Canada et le Manitoba confirment leur engagement de procéder à l'élargissement du canal de dérivation à un coût estimé à 665 millions \$. Le Canada a reconnu le projet d'élargissement du canal de dérivation comme une priorité nationale en matière d'infrastructures.

M. Gilroy note enfin que la MFA a versé 300 000 \$ en aide financière aux sept organismes qui ont pris part aux audiences publiques.

Personne-ressource : Ronuk Modha,  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
(204) 945-4178, (204) 945-4900 ou 1-866-356-6355